

**Décision n° P 2013 - 404 en date du 16 décembre 2013
complétant la décision n° P 2013-86 en date du 5 août 2013 portant
délégations de signature du président du directoire
aux directeurs, responsables d'unité
et agents de la Société du Grand Paris**

Le président du directoire de la Société du Grand Paris,

Vu la loi n°2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris ;

Vu le décret n°2010-756 du 7 juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris, et notamment ses articles 18 et 19 ;

Vu le décret du 24 septembre 2010 portant nomination des membres du directoire de la Société du Grand Paris ;

Vu le décret du 14 septembre 2011 portant nomination d'un membre et du président du directoire de l'établissement public Société du Grand Paris ;

Vu la décision P 2012-24 du 24 septembre 2012 portant organisation de la Société du Grand Paris ;

Vu décision n° P 2013-86 du 5 août 2013 portant délégations de signature du président du directoire aux directeurs, responsables d'unité et agents de la Société du Grand Paris, modifiée par la décision P 2013-88 du 23 septembre 2013 ;

Décide :

Article 1 :

L'article 4 de la décision n° P 2013-86 du 5 août 2013 visée ci-dessus est remplacé par les dispositions ci-après :

Article 4

Ordres de services et bons de commandes
en exécution de marchés à bons de commande
pour la direction du programme et
la direction de l'ingénierie environnementale

Délégation est donnée, dans la limite de leurs attributions pour les marchés dont ils sont responsables :

- **à la directrice de l'ingénierie environnementale :**
 - o Mme Florence CASTEL
- **au directeur de programme :**
 - o M. Gérard CHEREL, et, en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Sandrine de LAHONDES ou à Mme Régine LE MOUËL,
- **aux directeurs de projet :**
 - o Mme Claire-Hélène COUX et, en cas d'absence ou d'empêchement à M. Joël SOLARD,
 - o Mme Brigitte GREGOIRE,
 - o M. Xavier DUCLAIROIR,
 - o M. Guillaume PONS et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Pascal VANEL ou à M. Jean-Philippe HUET
 - o M. Gilles PINDAT,
- **aux responsables d'unité :**
 - o Mme Claire BLANCHARD, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Sébastien TRARIEUX
 - o Mme Valérie VERNET,
 - o M. Thierry HUYGHUES-BEAUFOND,
 - o M. Umberto PISU

En outre, délégation est donnée à M. Gérard CHEREL, en cas d'absence ou d'empêchement d'un des directeurs de projet ou responsables d'unité susmentionnés, ainsi que, durant la période d'intérim de la directrice de l'ingénierie environnementale, pour les marchés dont elle est responsable,

pour la signature :

1. des bons de commande en exécution de marchés à bons de commandes dès lors que le montant du bon de commande n'excède pas 1 million d'euros H.T., sous réserve que le montant estimatif de la dépense annuelle ne soit pas dépassé ;

2. des ordres de services sans incidence financière ou avec une incidence financière dont le montant n'excède pas 1 million d'euros HT.

Article 2 :

La présente décision sera publiée dans les conditions prévues à l'article 20 du décret susvisé du 7 juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris.

Fait à Saint Denis, le **16 DEC. 2013**

Le président du directoire



Etienne GUYOT